
Lecture par Barrère, au nom du comité de salut public, de plusieurs lettres provenant de représentants du peuple, lors de la séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793)

Bertrand Barrère de Vieuzac

Citer ce document / Cite this document :

Barrère de Vieuzac Bertrand. Lecture par Barrère, au nom du comité de salut public, de plusieurs lettres provenant de représentants du peuple, lors de la séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 249;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38386_t1_0249_0000_1;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38386_t1_0249_0000_1)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Un membre du comité de Salut public [BARRÈRE (1)], donne lecture de diverses lettres. L'une est des représentants du peuple réunis à Angers, et datée du 16 de ce mois. Ils annoncent que la cavalerie a poursuivi les fuyards et en a fait un grand carnage (2).

Suit le texte de cette lettre d'après le Bulletin de la Convention (3).

Lettre des représentants du peuple près l'armée de l'Ouest, datée d'Angers, le 16 frimaire, au comité de Salut public.

La cavalerie, comme nous vous l'avons marqué par notre lettre d'hier, s'est mise à la poursuite des ennemis sur la route de Baugé; elle a inquiété, harcelé et exterminé les traîneurs. Une canonnade se fait entendre dans ce moment, il paraît qu'il est aux prises; les renseignements qui nous sont parvenus par les éclaireurs, nous ont appris que les brigands sont à Baugé, et qu'il est à croire qu'ils n'y ont laissé qu'un poste, tandis que leur corps d'armée se portera à Saumur. Les dispositions viennent d'être prises en conséquence; l'armée marche sur deux colonnes, l'une par Baugé, route de la Flèche, l'autre sur Saumur. Ces deux colonnes doivent s'approcher à deux ou trois lieues de l'ennemi, le tenir en échec, prendre des positions telles qu'elles ne puissent être forcées au combat, et qu'elles puissent attaquer quand le moment favorable se présentera; la cavalerie se portera en avant avec de l'artillerie légère, harcelera sans cesse l'ennemi, les empêchera de se répandre dans les campagnes, pour piller et chercher des subsistances. Si le plan de campagne est bien exécuté, nous espérons y trouver les moyens d'exterminer les brigands par le fer et par la faim. Turreau est parti pour Saumur, où nous avons envoyé mille hommes; il est en même temps chargé de veiller sur Tours, dont les ponts doivent être coupés au besoin. Levasseur est parti pour visiter les différents points à garder sur la Loire.

Nous restons aujourd'hui à Angers avec le général en chef pour attendre ce soir et dans la nuit prochaine, des nouvelles des éclaireurs qui seront envoyés à la tête de nos deux colonnes et déterminer, d'après cela, le point sur lequel nous nous porterons.

Parmi les brigands saisis hier, les armes à la main, s'est trouvée M^{me} l'abbesse de Nivrac, M. Malcombe, fils du lieutenant-général de la sénéschaussée d'Angers, M. Sourdouil, ci-devant clerc de procureur, commandant de la cavalerie, un prêtre déguisé en moine, portant sur lui les instruments du fanatisme, et un grand nombre d'autres coquins dont la guillotine et la fusillade ont déjà fait et feront justice au peuple.

Nous avons visité hier les environs d'Angers, les fossés, les maisons, et les rues des faubourgs étaient jonchées des cadavres des brigands; nous nous sommes portés avec la cavalerie à

deux et trois lieues sur la route de l'ennemi, et il était facile de le suivre à la trace de ses morts. D'après les renseignements que nous avons pris, il y a lieu de croire que d'Antichamp, l'un de leurs chefs, a été blessé à la cuisse. D'après les renseignements que nous nous sommes procurés, nous avons à regretter environ cinquante républicains, morts martyrs de la liberté, parmi lesquels on compte Lebreton, officier municipal, le commandant d'un bataillon de la Somme, celui du bataillon de Saint-Amand et deux citoyennes qui ont été tuées en portant des rafraîchissements aux soldats.

Nous ne vous avons pas encore marqué que les armées réunies, à la nouvelle de l'attaque d'Angers, avaient fait une marche de 18 lieues, jour et nuit, sans se reposer, quoique la plupart fussent sans souliers. Nous croyons qu'il y a une conspiration pour nous en priver; aidez-nous à la déjouer, en nous envoyant un grand nombre de souliers.

P. S. Le général Rossignol reçoit à l'instant la nouvelle que la cavalerie est aux prises avec les brigands, auxquels elle a tué, à ce qu'on annonce, 1,200 à 1,500 brigands; l'infanterie marche à sa rencontre : *Vive la République! et ça ira!*

« Signé : BOURBOTTE, FRANCASTEL, PRIEUR (de la Marne), ESNU-LAVALLÉ. »

Une seconde, de Garnier (de Saintes), donne les détails d'une affaire qui a eu lieu sous les murs de La Flèche et dans laquelle les troupes de la République ont remporté la victoire (1).

Suit le texte de cette lettre d'après le Moniteur universel (2).

Garnier (de Saintes), représentant du peuple, à la Convention nationale.

« Foulletourte, le 17 frimaire, à minuit, l'an II de la République.

« Sur les midi, un détachement de cavalerie des brigands s'est présenté sous les murs de la Flèche, où le pont avait été coupé dès la veille. Étonnés, ils ont été forcés de se replier,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 84.

(2) *Moniteur universel* n^o 81 du 21 frimaire an II (mercredi 11 décembre 1793), p. 326, col. 1. À l'appui de cette lettre, nous en donnons une seconde, écrite également par Garnier (de Saintes) et qui, d'après le *Journal de Perlet* (n^o 444 du 20 frimaire an II, p. 74) aurait été lue dans la séance du 19 frimaire. M. Aulard a retrouvé cette seconde lettre au ministère de la guerre (*Armée de l'Ouest*, carton 5 5, liasse 3) et l'a reproduite dans son *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public* (t. 9, p. 128). La voici :

Garnier (de Saintes), représentant du peuple, actuellement dans le département de la Sarthe, à la Convention nationale.

« Au Mans, le 13 frimaire, l'an II de la République.

« Depuis plusieurs jours, la ville du Mans a été menacée de l'irruption des brigands; leurs avant-postes sont venus bivouaquer jusqu'à 5 lieues de nos murs. J'ai vu, avec douleur que dans la nuit

(1) D'après les divers journaux de l'époque.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 84.

(3) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 20 frimaire an II (mardi 10 décembre 1793); *Moniteur universel* n^o 80 du 20 frimaire an II (mardi 10 décembre 1793), p. 324, col. 2.